

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **13 (1868)**

Heft 17

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie;
Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie.

N° 17. Lausanne, le 26 Août 1868. XIII^e Année.

SOMMAIRE. — Gestion militaire fédérale de 1867. — Construction de la caserne de Thoune. (*Suite.*) — Nouvelles et chronique.

GESTION MILITAIRE FÉDÉRALE DE 1867.

Nos récentes observations sur cet objet nous ont valu la réclamation ci-dessous que nos lecteurs apprécieront. Nous avons, non pas analysé ou travesti, mais publié tout au long le texte même du rapport de la commission de gestion, dans lequel se trouvaient des réflexions et des vœux correspondant à quelques-uns de ceux que nous avons précédemment émis ou que nous aurions voulu émettre et qui nous paraissaient ne pouvoir être trop répétés. Là-dessus M. le colonel fédéral Stocker, membre de cette commission, nous informe que nous nous sommes trompés sur ses « tendances et ses motifs », et il juge opportun d'offrir en même temps ses remontrances de droite et de gauche, aux militaires, aux civils, aux Grands Conseils, aux journaux et même aux « pies qui caquètent sur les toits. » Les remontrés le complimenteront sans doute de prendre de tels soucis. Nous y joindrons pour notre part cette observation que nous ne nous inquiétons pas des « tendances et motifs » de MM. les membres des Chambres; en revanche nous tenons grand compte de leurs écrits officiels. Or c'est d'un écrit de ce genre, c'est du texte même du rapport de gestion et de ses postulats que nous nous sommes occupés. En le reproduisant avec nos propres vœux, nous n'avons fait qu'user d'un droit légitime; si nous avons mal interprété ce document, nos lecteurs, à qui toute la matière était soumise, pouvaient facilement rectifier et condamner nos erreurs. Nous savions assez que